

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'HABITATION PULLY

Annulation de parts sociales

Les parts sociales mentionnées ci-dessous ayant été égarées ou détruites, il sera procédé à leur annulation si aucune opposition n'est formulée par les ayants droit d'ici au 31 décembre 2004.

Nos:	599	à	603	Succession M. Roger Pernet
Nos:	2655	à	2659	Succession M. Roger Pernet
Nos:	2726	à	2728	Succession M. Samuel Dubuis

Lausanne, le 29 octobre 2004

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'HABITATION PULLY
P/A FIDUCIAIRE INTERMANDAT S.A.
CASE POSTALE 610
1001 LAUSANNE

Le comité de direction

269110